



## ■ CONDITIONS FINANCIERES 2020/2021 ■

### *Elèves en apprentissage*

*La formation en apprentissage est subventionnée, via les OPCO, par les entreprises qui emploient les jeunes. Ainsi, il ne reste à la charge des familles l'adhésion à l'association et les frais de pension ou demi-pension.*

#### ■ Classes de CAPA :

##### ✚ *Elève en demi-pension*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Demi-pension : 741 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 841€ **soit 93.50 € par mois pendant 9 mois** (de octobre à juin)

##### ✚ *Elève en internat*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Pension complète : 1339 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 1439 € **soit 160 € par mois pendant 9 mois** (de octobre à juin)

#### ■ Classe de BP AP :

##### ✚ *Elève en demi-pension*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Demi-pension : 855 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 955 € **soit 106.10 € par mois pendant 9 mois** (de octobre à juin)

##### ✚ *Elève en internat*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Pension complète : 1545 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 1645 € **soit 182.7 € par mois pendant 10 mois** (de septembre à juin)